

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

Le quatorze avril deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le sept avril deux mille vingt et un, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Marie-France HELIAS, Marcel STEPHAN, Silvia JAMBON, Yannick CONNAN, Gilberte LE NAOUR, René GLO, Marie-Andrée MARTIN BLAS, Gilbert LE QUINTREC, Nicole LAHUEC, Catherine MERIAS, Gaël THOMAS, Bertrand-Michel DO MARCOLINO, Isabelle QUERE, Stéphane LEMETAYER, Soazig LOUEDEC, Stéphanie LE GOFF,

Absents excusés : M. Olivier VEZZETTO représenté par Mme Catherine MERIAS
M. Sébastien RUBE

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE GOFF

1 - DELOCALISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de valider la salle socioculturelle comme lieu de réunion du conseil municipal pour cette séance.

2 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 31 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

3 - MARCHE POUR LA CONSTRUCTION D'UN POLE VESTIAIRES ET D'UNE SALLE MULTIFONCTIONNELLE

Un appel d'offres en procédure adaptée a été lancé pour la construction d'un pôle vestiaires et d'une salle multifonctionnelle.

Après analyse et classement des offres, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les offres suivantes :

Lots	Entreprises	Montant H.T
01 Gros œuvre	LE BRIS	188 951,23
02 Charpente métallique	CONSTRUCTIONS LABBE	140 269,45
03 Couverture étanchéité	BIHANNIC	164 311,12
04 Bardage métallique	CONSTRUCTIONS LABBE	110 961,92
05 Menuiseries extérieures - serrurerie	ALUMINIUM DE BRETAGNE	63 532,00
06 Menuiseries bois*	LE STUM	63 217,17
07 Isolation cloisonnement	CONSTRUCTIONS RODRIGUEZ GEGO	108 304,79
08 Chapes – carrelages	SOLTECH	59 854,61
09 Plafonds suspendus	GUILLIMIN	19 486,62
10 Peinture	PRC	23 131,12
11 Plomberie- sanitaire-ventilation-chauffage	SANITHERM	248 437,59
12 Electricité	EAS	84 700,00
13-2 Sols sportifs	HELIOS	24 231,93
14 Equipements sportifs	MARTY SPORTS	8 364,43
	TOTAL H.T	1 307 753,98
	TVA 20%	261 550,80
	TOTAL TTC	1 569 304,78

*Sur ce lot 06 pourra s'ajouter une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) pour le contrôle d'accès par serrures électroniques : 1 582,00€ H.T

Vu les articles L2152-3, R 2152-1 et R 2185-1 du code de la commande publique, pour le lot 13-1-Enrobé, la consultation est déclarée sans suite pour le motif « offre inacceptable ». La consultation fera l'objet d'une nouvelle mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE RETENIR les offres et propositions mentionnées ci-dessus.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents relatifs à ces marchés.

4 – TRAVAUX D'EFFACEMENT DU RESEAU TELECOM ROUTE DE SQUIVIDAN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Effacement Télécom en lien avec le renforcement sur le P02 Squividan.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de CLOHARS-FOUESNANT afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par

des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Réseaux de télécommunication (génie civil)	33 400,00 € HT
- Sécurisation réseaux.....	64 300,00 € HT
Soit un total de.....	97 700,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	64 300,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Réseaux de télécommunication (génie civil)	40 080,00 €
- Sécurisation réseaux.....	0,00 €
Soit un total de.....	40 080,00 €

Les travaux d'effacement ne sont pas coordonnés à ceux de basse tension en raison de l'absence d'appui commun de réseau de télécommunication.

Le montant de la participation de la commune aux travaux de communications électroniques est calculé sur la base de 100% du montant TTC des travaux et s'élève à 40 080,00 € TTC.

Les travaux des réseaux de communications électroniques sont réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et non du SDEF, il y a lieu de réaliser une convention de maîtrise d'ouvrage unique afin de permettre l'intervention du SDEF sur la globalité de l'opération d'enfouissement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Effacement Télécom en lien avec le renforcement sur le P02 Squividan.

ACCEPTE le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 40 080,00 €,

AUTORISE le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage unique ci-jointe autorisant l'intervention du SDEF et détaillant les modalités financières entre la commune et le SDEF, et ses éventuels avenants.

5 – CESSION DE TERRAIN POUR L'EXTENSION DE LA RESIDENCE KERELYS

Monsieur Le Maire informe le conseil propose au Conseil Municipal de céder à l'association ARGO, association à but non lucratif gestionnaire de la résidence de Kerélys deux parcelles estimées à 50,48 m² et 3,19 m² à prélever sur la parcelle cadastrée en section AB n°3 pour permettre la réalisation de places de parking à proximité du bâtiment qui sera agrandi.

Vu l'avis du service des Domaines du 2 avril 2021,

Considérant le caractère social de ce projet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

DE CEDER à l'association ARGO les 2 parcelles estimées à 50,48 m² et 3,19 m² pour l'euro symbolique.

QUE tous les frais (géomètre, notaire...) et taxes liés à cette cession ainsi que le déplacement du chemin et des plantations seront à la charge d'Argo.

D'AUTORISER le Maire à signer l'acte de vente et tous les documents relatifs à cette cession.

6 - INFORMATIONS DIVERSES

- Une procédure de recrutement d'un agent responsable du service technique sera lancée prochainement.
- Covid-19 : un centre de vaccination pour les personnes de 70 ans et plus est ouvert temporairement à Fouesnant.

La séance est levée à 20 heures 25.

Le Maire,
Michel LAHUEC

